

**DIDIER RIMAUD – MARCEL GODARD :**  
*Une collaboration exemplaire  
au service du chant liturgique en langue française*

Le contenu de la conférence que j'ai accepté de faire sous ce titre, dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'Association « *Les amis du Père Marcel-Joseph Godard* », a beaucoup évolué durant ces semaines de préparation. D'abord parce que le sujet était bien trop vaste ; ensuite, parce que même en le réduisant au répertoire des Chants de la Messe – ce qui était encore trop – je ne voulais pas faire une conférence théorique, mais une communication illustrée par des exemples textuels et musicaux concrets et en situation rituelle ; ensuite encore, parce qu'il m'a semblé nécessaire de situer la collaboration de Didier RIMAUD et Marcel GODARD en matière de musique liturgique dans le temps long, pré et post-conciliaire ; ce qui m'a évidemment fait retomber dans le trop !

Bien sûr, je me suis posé la question : quand se sont-ils rencontrés ? Dans quelles circonstances ont-ils commencé à travailler ensemble et à nouer cette étroite complicité que nous avons connue entre eux ? (GODARD aimait souvent rappeler que RIMAUD *l'impressionnait tellement* qu'il n'osait pas l'approcher !). Est-ce dans les années 80-81 avec le projet des « *Vêpres de l'Immaculée* » célébrées pour la première fois le 8 décembre 1983 ? Voilà une question d'histoire qu'il serait bon de clarifier.

Mais ce que je veux souligner en inscrivant mes propos dans le temps long, c'est que même avant de se rencontrer et de travailler ensemble, ils ont été tous les deux engagés très tôt sur l'immense chantier de la création en langue française de textes liturgiques pour l'un, de musique liturgique pour l'autre. J'en veux pour preuve la présence du jeune RIMAUD – il a alors 23 ans ! – dans le recueil « *Gloire au Seigneur* » publié en 1945. On y trouve le chant de l'Avent : « *Seigneur, venez, la terre est prête pour vous accueillir* », dont il est l'auteur texte et musique, et l'hymne de Noël : « *Aujourd'hui, dans notre monde, le Verbe est né* », premier exemple (?) de collaboration de Didier RIMAUD avec un musicien, César GEOFFRAY ; et cela comme principe de ce recueil soucieux d'une Pastorale liturgique basée sur la qualité littéraire et musicale du chant des assemblées chrétiennes. (→ Brève présentation des introductions de « *Gloire au Seigneur* »).

Du côté du Père GODARD, c'est l'engagement du jeune prêtre et musicien lyonnais dans le célèbre recueil : *Les deux Tables*, publié à Lyon en 1951. Il a 31 ans. On y trouve quatre chants de lui, dont un chant liturgique pour la fête de l'Ascension, sur un 6/8 « godardien » typique de sa façon d'exprimer musicalement la légèreté quasiment dansante de Celui qui monte au ciel ! (→ *Les deux Tables*, Psaumes et Chants de la Messe).

Présentation du Père ROGUET, directeur du CPL. Ce qui les rapproche déjà, sans qu'ils se connaissent, c'est la même ferveur et le même élan à mettre leurs talents respectifs, poétique et musical, au service d'une Pastorale liturgique qui multiplie les initiatives – en ce qui concerne la Messe dominicale – pour redonner à l'Assemblée ('*ecclesia*' = assemblée convoquée) sa place centrale dans la célébration liturgique, en la faisant participer dans sa langue.

Ainsi, dès les années d'après-guerre, 1945-1950, Didier RIMAUD, jésuite et poète, et Marcel GODARD, prêtre et musicien, travaillent à donner aux assemblées chrétiennes, dans leur langue, de quoi *participer consciemment, pieusement et activement* à la liturgie de la Messe, comme le demandera le Concile Vatican II dans la Constitution sur la liturgie au n°48,

et tous les deux le font *ad majorem Dei Gloriam* ! (cf. le « *je n'ai jamais rien écrit pour la galerie* » de Godard !)

Je ne peux m'empêcher de citer ici une phrase de la conférence testamentaire donnée par Joseph SAMSON le 2 juillet 1957 à Paris (quelques jours avant sa mort) au 3<sup>ème</sup> Congrès international de Musique Sacrée (auquel je participais comme enfant-Ward !) : « *On ne met pas le feu dans les âmes avec de la musiquette et des vers de mirliton. Cela ne peut se faire qu'avec de la musique et de la poésie* ».

Nos deux amis ont relevé le défi : Didier RIMAUD a fait sien le désir de son ami Patrice de la TOUR du PIN de *rendre à la poésie son rôle de véhicule de la foi* ; Marcel GODARD, très impliqué dans « le Mouvement grégorien » a fait sienne la volonté du Pape Pie X (dans son *Motu Proprio* de 1903) de *faire chanter les fidèles sur de la beauté* ; et pour citer encore une fois Joseph SAMSON, la beauté de la musique liturgique « *n'est pas un ingrédient ou un accessoire ajouté à un texte comme une épice ou une cravate* » ! Ce que confirmera la Constitution conciliaire au n°112.

J'en étais là de mes réflexions situant dans la période pré-conciliaire ce qu'on pourrait appeler la genèse de la providentielle et féconde collaboration de Marcel GODARD avec Didier RIMAUD, quand deux événements récents – et pas du tout médiatiques – m'ont poussée à creuser encore pour vous montrer à quel point elle est exemplaire et devrait le devenir de plus en plus.

• **Premier événement côté *musique sacrée*.**

La célébration en 2017 du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Instruction *Musicam sacram*, publiée en 1967 par la Sacrée Congrégation des Rites. Cette Instruction, très peu connue, traitait aux lendemains du Concile, de la Musique Sacrée, sur la base du chapitre VI de la Constitution conciliaire *Sacrosanctum Concilium*, chapitre qui n'a cessé d'être une référence majeure pour le Père GODARD. Son 50<sup>ème</sup> anniversaire a été célébré par un Congrès international tenu à Rome en mars 2017, sous le titre, « *Musique et Église : culte et culture cinquante ans après Musicam Sacram* ». Il a été relayé par un numéro entier de la revue *La Maison-Dieu*. Je vous lis un extrait du bref discours du Pape François aux participants. (→ *La Maison-Dieu*, n°90, décembre 2017 page 11).

• **Deuxième événement du côté des *traductions*.**

La question tient aux difficultés rencontrées récemment par la nouvelle traduction française du Missel romain, bloquée à cause de différends entre Rome et les évêques francophones. Le Journal *La Croix* s'en était fait l'écho dans un article en date du 27 mai 2016 sous le titre : « *Missel romain, bisbilles autour d'une traduction* ». L'entrée en vigueur de la nouvelle traduction, prévue pour le 1<sup>er</sup> dimanche de Carême 2017 était alors reportée à l'Avent 2017 en raison du refus d'approbation de la Congrégation pour le culte divin. Son préfet, le Cardinal Sarah, proche de la mouvance traditionaliste, venait de rappeler que *les nouvelles traductions doivent impérativement respecter le texte latin*. (→ cf. *Repères*, avec exemples dans *La Croix*). Or, par un *Motu Proprio* en date du 9 septembre 2017, le Pape François a dirimé le débat en déclarant *qu'il revenait aux responsables des Conférences Épiscopales de valider ces traductions*.

Quel est le problème ? Celui de la difficulté numéro un rencontrée par la mise en œuvre de la Réforme liturgique voulue par le Concile Vatican II : l'entrée des langues vivantes dans la liturgie de l'Église catholique romaine célébrée en latin depuis toujours. Pour l'avoir vécue moi-même dès mon arrivée au monastère à l'automne 1966, je puis vous assurer que pareille Réforme a été une *révolution culturelle* !

Ce qui peut vous sembler être une digression par rapport à notre sujet est en réalité le point fondamental de l'exemplarité de la collaboration Didier RIMAUD/Marcel GODARD. Car cela m'amène à parler de l'engagement précoce de Didier RIMAUD sur le chantier de la traduction, cela en vue de la création d'une nouvelle langue liturgique.

Aujourd'hui, quels sont les acteurs responsables de la liturgie qui savent que la question de la traduction a tourné autour de cet enjeu ? Si vous voulez me suivre, voici quelques repères de l'histoire de la création de cette nouvelle langue :

- Lecture du témoignage de Patrice de la TOUR du PIN, dans la *Biographie spirituelle* du poète écrite par Isabelle RENAUD-CHAMSKA, pages 246-247, Desclée (1992).
- Alors que le Concile n'est pas encore achevé, un Congrès international réunit à Rome deux cents personnes, dont Didier RIMAUD, Joseph GÉLINEAU et Patrice de la TOUR du PIN, du 9 au 13 novembre 1965, autour des questions posées par la traduction des textes liturgiques.
- Le Pape Paul VI prononce un bref discours d'ouverture, avec cette phrase qui nous intéresse tout particulièrement : « *Les traducteurs doivent également tenir compte de l'art musical. Les paroles destinées à être chantées doivent être susceptibles d'être mises en musique* ».
- *La Maison-Dieu*, n°86 (1966) se fait l'écho de ce Congrès. Article de Joseph GÉLINEAU, *Les exigences du chant dans les traductions liturgiques*.
- Un texte officiel sur les principes de la traduction liturgique paraîtra le 25 juin 1969, *Instruction sur la traduction des textes liturgiques pour la célébration avec le peuple*.

Quelques jours après le Congrès de novembre 1965, la veille de la clôture du Concile, le 7 décembre 1965, Paul VI lors d'une allocution magnifique dans l'aula conciliaire, parlant du *courant d'affection et d'admiration qui a débordé du Concile sur le monde humain moderne* déclare : « *Voyez, par exemple : les langues innombrables parlées par les peuples d'aujourd'hui ont été admises à exprimer liturgiquement les paroles des hommes à Dieu et la parole de Dieu aux hommes* ».

J'atterris en vous ramenant à Didier RIMAUD, un des pionniers de la création de cette langue qui tient compte de tous les aspects littéraire, musical, pastoral, etc. d'une langue liturgique « *faisant partie des rites eux-mêmes et devenant la voix de l'Église* » (Paul VI).

Je vous cite un texte *prophétique* qu'il écrit dans la revue *Église qui chante* d'avril 1966 consacré à l'hymnodie : « *Il serait bien étrange que l'on n'aboutisse pas à une floraison de chants nouveaux. Une vie nouvelle est allée réveiller certains secteurs de notre foi. Sur ces terrains où les théologiens et les pasteurs ont prié et travaillé, il faudrait que des poètes – eux aussi théologiens et pasteurs – prient et travaillent pour que naissent à côté des psaumes et des cantiques, les hymnes de l'Église d'aujourd'hui* ».

Suite à l'article, Didier RIMAUD lance un appel aux musiciens qui seraient inspirés par les trois textes d'hymnes qu'il publie dans ce même numéro d'*Église qui chante* : « *libre à eux de se mettre au travail !* » ; un appel d'offre (!) qui sera entendu, évidemment, par Marcel GODARD qui, stimulé par son ami Armand WERKLÉ, s'intéresse très tôt à la prosodie, au traitement musical de la langue française par des musiciens comme RAVEL ou DEBUSSY. Le style de sa musique vocale sera marqué par la conviction que la musique est servante du texte, texte qui en liturgie n'est pas un prétexte, mais la Parole de Dieu et la prière de l'Église. De là, cette écriture musicale d'une fluidité qui lui fait trouver d'instinct, avec le fameux *accent émotif d'attaque* et l'affranchissement si fréquent de la tyrannie de la barre de mesure, le rythme – le grand rythme – de la parole parlée, de la parole vivante qui échappe à toute routinisation du

langage. Pour moi, de même que CLAUDEL est un écrivain de style oral, de même Marcel GODARD est un musicien de style oral qui réussit ce miracle d'inculturer en langue française le génie du chant grégorien !

Il est temps d'en venir aux quatre exemples de chants de la Messe que j'ai retenus pour illustrer la collaboration Didier RIMAUD/Marcel GODARD dont je parle depuis trop longtemps !

1/ Trotaire : « *Un grand vent s'est levé* », chant d'entrée pour le dimanche de Pentecôte.

- Histoire de l'invention d'une forme nouvelle d'Introït, inspirée de la liturgie byzantine, comme Processionnal d'entrée pour la liturgie de l'Eucharistie en langue française. cf. *La Maison-Dieu*, n°145, (1981).
- Les premiers textes de troitaires (anonymes, mais de Didier RIMAUD) paraissent dans la revue *La Maison-Dieu*, n°96 en 1968, après que l'on eut renoncé à traduire purement et simplement les Introïts, pièces emblématiques du temps liturgique et des fêtes en chant grégorien.
- Le premier troitaire de Marcel GODARD paraît dans la toute jeune revue *Choristes*, n°8 de septembre 1967 (!). Il sera réédité par la Revue *Voix Nouvelles* n°58 de janvier 2008 avec le nom de l'auteur du texte !

2/ Trotaire : « *Le Seigneur nous convoque en ce jour* », chant d'entrée pour les dimanches du temps ordinaire.

Le texte témoigne de l'inspiration permanente des psaumes dans l'œuvre de Didier RIMAUD. Ici, il utilise simplement l'intégralité du Psaume 99, en situation rituelle de processionnal d'entrée dans le sanctuaire, et sous une forme littéraire et dynamique parfaitement mise en œuvre par la musique de Marcel GODARD. L'œuvre a été publiée dans la revue *Voix Nouvelles*, n°30, juillet 2002.

3/ Processionnal des offrandes : « *Nous voici pour te rendre grâce* ».

Didier RIMAUD trouve une nouvelle fois son texte dans le psautier, mais sous la forme d'un Cantique de l'Ancien Testament, AT4. Le texte biblique du *1<sup>er</sup> Livre des Chroniques* chapitre 29, verset 10 à 13 (complètement inconnu de la plupart des lecteurs de l'Écriture !) se révèle merveilleusement approprié au rite de l'Offertoire. Marcel GODARD entre dans le jeu en écrivant une partition de *musique sacrée d'autant plus sainte qu'elle est en connexion étroite avec l'action liturgique*. (cf. S.C. n°112). Musique publiée par TRIREM (Tri du Répertoire Monastique) (20) 06-24.

4/ Sanctus « *Dieu Saint, Dieu très Saint, Dieu infiniment Saint* »

« *Le Sanctus devrait être le chant le plus sacré de la messe* », écrit le Père GÉLINEAU dans un livre que devrait avoir lu tout responsable de la liturgie paroissiale « *Les chants de la Messe dans leur enracinement rituel* » (Cerf, 2001).

La revue *Choristes*, n°4, septembre 1966, consacrée *À la découverte du Sanctus*, publie, de façon anonyme, deux sanctus, *frères jumeaux, l'un de style modal, l'autre de style tonal*, de Marcel GODARD.

Cependant, la traduction française de *l'hymne séraphique* ne satisfait pas les musiciens qui trouvent un obstacle dans le monosyllabe répété *Saint, Saint, Saint* (qu'ils jugent peu musicable). Patrice de la TOUR du PIN, engagé dans l'équipe de traducteurs du CNPL, fait paraître en 1972 son recueil « *Concert eucharistique* » (Desclée). On y trouve la première proposition de texte français librement réécrit du Sanctus : « *Dieu saint, Dieu juste et saint, Dieu libre et saint !* »

Je ne sais pas à quelle occasion le Père GODARD écrira en décembre 1990 ce Sanctus « *Dieu saint, Dieu très saint* » pour assemblée en deux chœurs alternés, sur un texte de Didier RIMAUD. La musique et sa mise en œuvre évoquent clairement le chant alterné des

Chérubins qui se criaient l'un à l'autre « *Saint, Saint, Saint* » selon le récit de la vocation d'Isaïe. Le musicien a d'ailleurs pris soin d'écrire le texte d'Isaïe 6,3 en tête de sa partition. Publication ?

En terminant, je formule un souhait : que ces quatre chants liturgiques de la Messe – et beaucoup d'autres ! – écrits par Didier RIMAUD et Marcel GODARD, serviteurs infatigables de la Réforme liturgique de Vatican II, ne deviennent pas des prières d'archives, mais soient sur les lèvres de l'Église qui chante aujourd'hui – d'au moins certaines assemblées dominicales – car leurs mots et leurs musiques ont de quoi nourrir la foi et *mettre le feu aux âmes* des chrétiens du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Sœur Étienne Reynaud  
Abbaye de Pradines

Le 4 mars 2018, 3<sup>ème</sup> dimanche de Carême